

LA GRAVE—LA MEIJE

INFORMATIONS MUNICIPALES

Le mot du Maire

Dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 du « Plateau d'Emparis – Goléon » une réunion de réflexion sur un plan de lutte contre les campagnols à l'échelle cantonale a réuni, le 25 septembre dernier, l'ensemble des acteurs concernés directement ou indirectement par cette problématique (acteurs du territoire, services de l'Etat, financeurs potentiels). Denis Truchetet, expert national concernant cette problématique, qui a accepté de se déplacer de Franche-Comté, nous exposa les mesures de lutte, de suivi et d'étude existantes et adaptables au contexte local.

Suite à cette réunion, deux piégeurs ont été embauchés au mois d'octobre sur des financements du Parc National des Ecrins, de la commune et du groupement de défense contre les nuisibles. Dès le printemps prochain, il est envisagé de mettre en place un plan de gestion de ce fléau alliant diverses méthodes de lutte, de surveillance et d'étude du phénomène.

Des financements Natura 2000 visant « à éliminer ou à limiter une espèce indésirable » pourront être mobilisés sur le site. A l'extérieur du site, d'autres financeurs présents ou cités au cours de cette réunion seront mobilisés.

Ce fléau atteint maintenant la commune de Monétier les Bains et quelques tumuli sont présents sur La Salle. La Communauté de Communes du Briançonnais envisage donc de prendre le relais pour lutter avec plus de moyens contre ce ravageur.

Le Maire

Jean-Pierre SEVREZ

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Le dossier de révision simplifiée du POS concernant le déclassement d'une partie d'un espace boisé situé à Clot Jullien pour y installer la station d'épuration, est soumis à une enquête publique qui se déroule du **12 octobre au 12 novembre 2009** en mairie. Le commissaire enquêteur assure une permanence en mairie, les 12 octobre-(matin) 26 octobre et 12 novembre (après midi).

Dans ce numéro :

Conseil municipal du 16 septembre 2009 2

Travaux et informations diverses 3

Recensement de la population 4

Vie pratique

MEMO



Taxe de séjour :

prenez à déclarer la taxe de séjour récoltée pendant la période allant d'octobre 2008 jusqu'à octobre 2009. la taxe est due que la location soit faite à titre onéreux ou gratuit.

Cérémonie du 11 novembre 2009 : à 10 heures 15 au monument aux morts de LA GRAVE

CONSEIL MUNICIPAL

REVISION SIMPLIFIEE DU POS

Le projet de révision simplifiée du Plan d'occupation des Sols a été élaboré par la commune, présenté aux personnes publiques associées (communes limitrophes et administrations) le 16 septembre 2009 et à fait l'objet d'un dossier mis à disposition du public en mairie et sur le site de la mairie. Le projet consiste à réduire un espace boisé classé en vue d'y construire la station d'épuration cantonale. En application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme le bilan de la concertation doit être tiré et, en application de l'article L 123-9 dudit code, ledit document doit être "arrêté" par délibération du conseil municipal et communiqué pour avis aux personnes mentionnées aux articles L 123-6 et L 121-4 du code de l'urbanisme.

Quelques observations ont été faites par le public. Les « personnes associées » n'ont fait aucune observation lors de la réunion du 16 septembre 2009 sur ce projet de révision simplifiée du POS.

Le conseil municipal tire le bilan de cette concertation et arrête le projet de révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols tel qu'il a été présenté en mairie et sur le site de la commune.

Le projet est soumis à enquête publique qui se déroulera du 12 octobre au 12 novembre 2009 en mairie.

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU POS

Le Plan d'Occupation des Sols de la commune a été approuvé le 18 février 2002, a été modifié le 16 juin 2005 et a fait l'objet d'une révision simplifiée le 31 octobre 2005. Il y est annexé une liste des emplacements réservés au profit de la commune et notamment l'emplacement n° 4 situé au chef lieu, d'une surface d'environ 120 m².

Un projet de construction est envisagé sur une partie de cet emplacement réservé et le projet de création de parkings n'existe pas à moyen terme. Par conséquent, il devient nécessaire de diminuer la surface de cet emplacement réservé afin de ne pas bloquer l'urbanisation de cette zone classée en zone UA.

Ce dossier a été examiné à plusieurs reprises en réunion de travail du conseil municipal qui a donné son aval pour lancer une procédure de modification du POS.

Un dossier de consultation publique a été mis à la disposition du public à compter du 14 septembre 2009 pour une durée d'un mois, afin que chacun puisse y noter ses observations. Préalablement, un avis a été inséré dans le journal « Alpes et Midi » le 4 septembre 2009.

Le Conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- ◆ APPROUVE le lancement de la procédure de modification simplifiée du P.O.S. conformément à la réglementation en vigueur afin de diminuer la surface de l'emplacement réservé n° 4,
- ◆ Précise qu'une partie seulement de l'emplacement réservé n° 4 doit être diminuée conformément au projet d'aménagement des propriétaires de la parcelle

FONDS DE CONCOURS DE LA CCB - 2009

la délibération en date du 8 juillet 2009 était erronée, aussi le conseil municipal décide de la modifier et de solliciter de la Communauté de Communes du Briançonnais, l'attribution d'un fonds de concours d'intérêt commun, à hauteur de 15 630 €, correspondant au financement de différents travaux de voirie communale et trottoirs dont le coût est estimé à 45 000 € HT

Conformément au plan de financement ci-après :

Travaux de voirie :	45 000.00 € HT
Subvention du Département :	13 254.00 € HT
Fonds de concours CCB :	15 630.00 € HT
Autofinancement commune :	16 116.00 € HT

DELIVRANCE D'UNE COUPE DE BOIS ACCIDENTELS EN FORET COMMUNALE

Le conseil municipal a décidé de modifier quelques points du règlement de la coupe d'affouage :

- ◆ la coupe martelée dans la parcelle 16, canton de l'Oche sera délivrée à la commune pour la satisfaction des besoins en affouage.
- ◆ le rôle d'affouage, ouvert en mairie le 7 septembre 2009 sera clos le 21 septembre 2009. La liste des affouagistes sera alors arrêtée et soumise pour agrément au Conseil Municipal. Elle sera ensuite publiée.
- ◆ Une corvée sera mise en place et les affouagistes qui n'y participeront pas, devront payer une redevance de 80 €. Les affouagistes qui participent à la corvée, ne paieront aucune redevance.
- ◆ la délivrance aura lieu sur pied, chaque affouagiste faisant son affaire de l'exploitation du lot.
- ◆ le délai d'exploitation et d'enlèvement des bois est fixé au 30 novembre 2009. le Maire prononcera la déchéance des droits relatifs aux lots qui n'auraient pas été exploités ou enlevés à cette date.

TRAVAUX COMMUNAUX—INFORMATIONS DIVERSES

FONTAINE

Une nouvelle fontaine a été installée devant le cabinet médical. Elle est plus petite que la précédente pour permettre un meilleur accès dans cet espace restreint.

Les travaux de la fontaine de la cime du chef lieu, commenceront avant l'hiver 2009-2010.

BARRIERE

Une nouvelle barrière a été installée place de l'église à la Grave.

ECOLES

Signalétique et sécurité

4 panneaux "attention école" ont été marqués au sol :

- ◆ au niveau de la sortie du bus scolaire quand les enfants arrivent sur la route du grand chemin devant l'hôtel l'Edelweiss,
- ◆ avant la montée de l'école en face du garage de Philippe JOUFFREY,
- ◆ à la descente de l'école primaire
- ◆ quand on arrive par la route des Molières, en descendant devant l'église.

Nous espérons vivement que cette signalétique ralentira les véhicules circulant dans cette zone particulièrement sensible aux heures d'entrée et de sortie d'école.

REMONTES MECANIQUES du CHAZELET

Les travaux d'installation de **neige de culture** ont démarré en septembre 2009 et devront se terminer pour la saison d'hiver 2009-2010. le maître d'ouvrage est le Syndicat Mixte des Stations villages de la Haute Normandie.

La maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet AD2I.

Ont été retenues les entreprises :

Lot 1—réseaux de neige de culture —STGM—

montant : 245 720.00 € HT

Lot 2—process neige de culture—SNOWSTAR—

montant : 267 259.58 € HT

Le Syndicat Mixte a récemment recruté un maître d'œuvre pour définir un **projet d'aménagement** de

ECOLE DES TERRASSES—APPARTEMENTS

Vous pouvez déposer une demande en mairie de La Grave pour accéder à la location de l'un des 2 logements neufs de 80m² chacun, situés dans l'ancienne école des Terrasses. Les appartements de type T3 (salon + 2 chambres) en duplex, sont livrables en décembre 2009. S'agissant de logements sociaux, des critères d'attribution spécifiques seront appliqués.

Travaux

Des travaux ont été effectués par la commune dans les écoles de La Grave

- ◆ école maternelle :
goudronnage des parties abîmées de la cour et serrure du portail changée
- 4 nouveaux postes informatiques ont été installés sur de nouveaux bureaux

- ◆ école primaire—rez de chaussée :
installation d'un portique facilitant l'affichage et réparation des stores

- ◆ école primaire—1er étage :
changement du revêtement au sol, nouveau lino dans le couloir et la salle de classe.

les employés communaux sont passés dans les salles de classe pour ajuster la hauteur des tables et des chaises à chaque enfant.

la station du Chazelet. Une première phase de travaux est prévue pour une réalisation à l'automne 2009 et pour une mise en service pour la saison 2009-2010. Le projet est le suivant :

- ◆ Terrassements ponctuels : 150 000 € HT
- ◆ Électrification du télésiège des Plagnes : 200 000 €
- ◆ Anticipation de l'inspection à 30 ans du télésiège des Plagnes : 50 000 € HT
- ◆ Remplacement du fil neige Poussins par un système à corde ou un tapis : 100 000 € HT

Soit un total de 500 000 € HT financé à 10 % par la commune de LA GRAVE.

La commune a obtenu une dérogation d'exploitation pour le **télésiège d'Emparis** pour la saison 2009-2010.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

**Toute la population de LA GRAVE
sera recensée
entre le 21 janvier et le 20 février 2010**

L'enquête de recensement, maintenant annuelle, permet d'obtenir des informations plus fiables et plus récentes. Vos élus peuvent alors mieux adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins (nombre de crèches, d'hôpitaux, de logements, d'établissements scolaires, transports publics, etc.). Le recensement repose sur un partenariat étroit entre les communes et l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee).

LA GRAVE, comme toutes les **communes de moins de 10 000 habitants**, fait l'objet d'une collecte tous les cinq ans auprès de l'ensemble de sa population. LA GRAVE est recensée en 2010.

Un agent recenseur, identifiable par une carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du maire de votre commune, se rendra à votre domicile à partir du jeudi 21 janvier 2010.

Il vous remettra une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé et une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis.

En cas d'absence, vous pouvez soit confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin, à charge pour lui de les transmettre à l'agent recenseur, soit les retourner à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Les questionnaires doivent être remis à l'agent recenseur ou retournés à la mairie ou à l'Insee au plus tard le samedi 20 février 2010.

Votre réponse est importante. La qualité du recensement en découle. Participer au recensement est un acte civique mais aussi une obligation légale en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifiée.

Toutes vos réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à l'Insee et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez votre mairie au 04 76 79 98 32.

Vous pouvez consulter les résultats du recensement sur le site www.insee.fr.

AGENT RECENSEUR—RECRUTEMENT

Pour effectuer le recensement de la population, la commune recrutera une personne aux dates indiquées ci dessus. Si vous êtes intéressé par cet emploi, vous pouvez déposer votre candidature en mairie de LA GRAVE.

VIE PRATIQUE

PERMANENCE DU MAIRE

Lundi matin sur rendez vous

SECRETARIAT DE MAIRIE

Ouverture le matin

de 8 h 30 à 11 h 30

Du lundi au vendredi

L'après midi sur rendez-vous

DECHETTERIE

Dès le 16 novembre, ouverte :

Mardi de 13 h 30 à 16 h 30

Samedi de 9 h 30 à 12 h et 14 h à 17 h

OSTEOPATHE

Consultations en mairie par I. PARU-ZINSKI

Prendre rendez vous au 04 92 20 04 15

MAIRIE

RD 1091

05320 LA GRAVE—FRANCE

Téléphone : 04 76 79 90 29

Télécopie : 04 76 79 90 81

courriel : mairie.la.grave@wanadoo.fr

Directeur de la publication :

Jean-Pierre SEVREZ, Maire

Dépôt légal à parution.

Imprimé en interne.

SITE de la MAIRIE : <http://mairie-lagrade-lameije.jimdo.com>